



© Signes Paysages

UNITÉ PAYSAGÈRE



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



16 • LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE



© Signes Paysages

La vallée de l'Huveaune depuis le col de l'Espigoulier dans le massif de la Sainte-Baume

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 12 km d'est en ouest et 14 km du nord au sud.

Altitude maximale : 341 m pour le Mont du Marseillais

Altitude minimale : 80 m à La Penne-sur-Huveaune

Superficie : 60 km²

Population : 76 249 habitants*

Relief : bassin au cœur de massifs calcaires

Communes : Aubagne, Auriol, Roquevaire, Gémenos.

* source INSEE dec. 2020

(1) Partiellement : La Penne-sur-Huveaune

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



Entre les massifs du Garlaban, du Régagnas et de la Sainte-Baume, l'Huveaune a creusé une vallée d'abord étroite jusqu'à Pont-de-l'Étoile qui s'évase ensuite en un large bassin triangulaire avant de se resserrer à nouveau à la Penne-sur-Huveaune entre le Garlaban et le massif de Saint-Cyr.

C'est à l'est du département que se regroupent la plupart des grands massifs, aux reliefs limitant l'accessibilité, et contraignant ainsi l'Homme à s'implanter dans les vallées et bassins. La vallée de l'Huveaune est une vallée habitée, avec pour particularité d'être la porte est de Marseille. Elle partage avec la cité phocéenne ce petit fleuve côtier qui, dans son parcours historique, rejoignait la mer à proximité des plages du Prado.

L'unité paysagère regroupe les villes d'Aubagne, Auriol, Roquevaire, Gémenos et une partie de la Penne-sur-Huveaune.

Ce couloir naturel a ouvert des voies de communication et place l'unité paysagère au carrefour des grandes agglomérations d'Aix-en-Provence au nord, Marseille à l'ouest et plus loin vers l'est La Ciotat et Toulon.

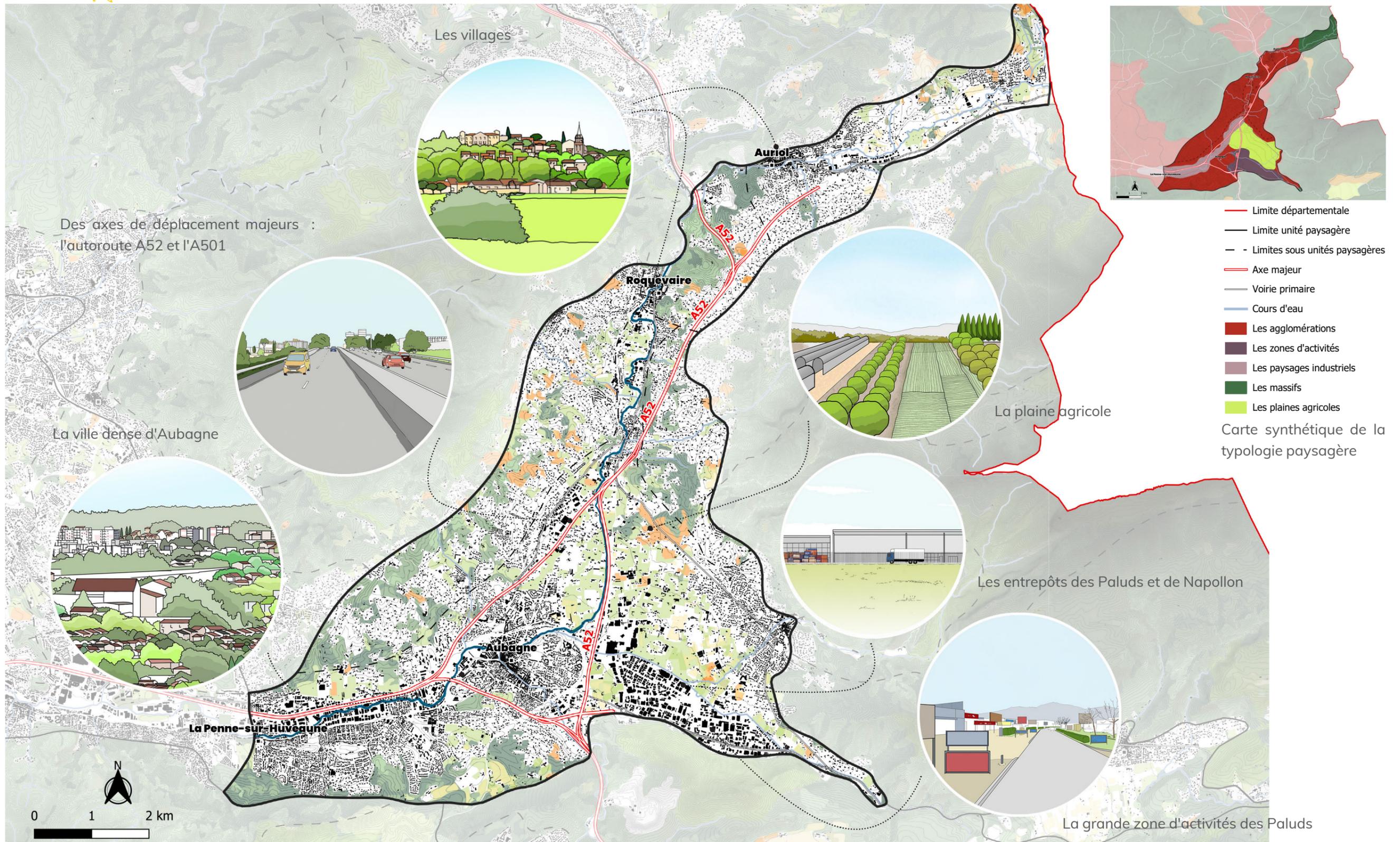
Les voies de communication routières et ferrées portent un développement économique et industriel et donnent à la Vallée de l'Huveaune un statut de secteur à forts enjeux que le SCoT du Pays d'Aubagne et de l'Étoile confirme au travers de ses objectifs. La Vallée de l'Huveaune est qualifiée de "couloir de desserrement industriel" par le PLU d'Aubagne.

C'est une unité paysagère urbaine qui hésite encore entre grande agglomération, voire conurbation (Aubagne/La Penne-sur-Huveaune) et villages (Roquevaire, Gémenos et Auriol). Elle rassemble une économie dynamique et diversifiée et porte sur son territoire la seconde plus grande zone commerciale du département (la zone des Paluds) et plusieurs zones d'activités.

Ses communes sont à portée des grands espaces de nature des massifs de la Sainte-Baume, du Garlaban et des Calanques. Ce contexte urbain et paysager pose des enjeux forts avec la pression urbaine qui pèse sur ses paysages et ses espaces agricoles.



LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages



Jean-Baptiste Olive, bois de l'Huveaune - Collection particulière



Les versants vert sombre, bleuté et mauve dominent les mosaïques multicolores des zones d'activités, des zones commerciales et de l'urbanisation.

Le parcellaire de la plaine et des piémonts cultivés offre des ocres, bruns, jaunes et verts opposés au noir des cyprès.

LES PREMIÈRES impressions



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

La vallée de l'Huveaune est un lieu de contrastes entre les paysages naturels des massifs qui l'encadrent et le paysage façonné par l'Homme : terroirs de restanques sur les versants, surfaces irriguées des fonds de vallée et paysage bâti continu des villes, des usines et des zones commerciales. Ces contrastes ménagent des effets de surprise lorsque l'on parcourt ces sites : paysages verdoyants, bastides et parcs somptueux encadrés de grands murs, secteurs enfumés et bruyants d'un couloir d'industries...

Là-haut, les pentes chauves du Garlaban. Juste au-dessous, les restanques et les vallons ponctués de hameaux où se répand à présent un habitat pavillonnaire. Plus loin, la verdure résiste dans la vallée, en lambeaux ou en vastes champs, en parcs de bastides ou en collines de pinèdes, tous voisinant avec des hangars, des usines, des parkings, des immeubles ou des villas.

Ainsi dans la plaine d'Aubagne les cultures maraîchères, les vignes et les olivettes côtoient les zones commerciales, les immeubles et les lotissements, les autoroutes. Dans son site verdoyant, Gémenos garde l'entrée de l'étroit vallon de Saint-Pons, porte d'accès vers la Sainte-Baume. Vers le Nord, aux approches de Roquevaire et jusque près d'Auriol, les gorges affichent toujours un aspect sauvage.

La nuit, l'axe de la vallée s'embrase en une multitude de scintillements, de plans éclairés, d'alignements de points lumineux contrastant avec les vastes zones d'ombre des cultures et des montagnes.

REGARDS SUR LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

La vallée de l'Huveaune conjugue des images identitaires fortes de campagne marseillaise et d'usines.

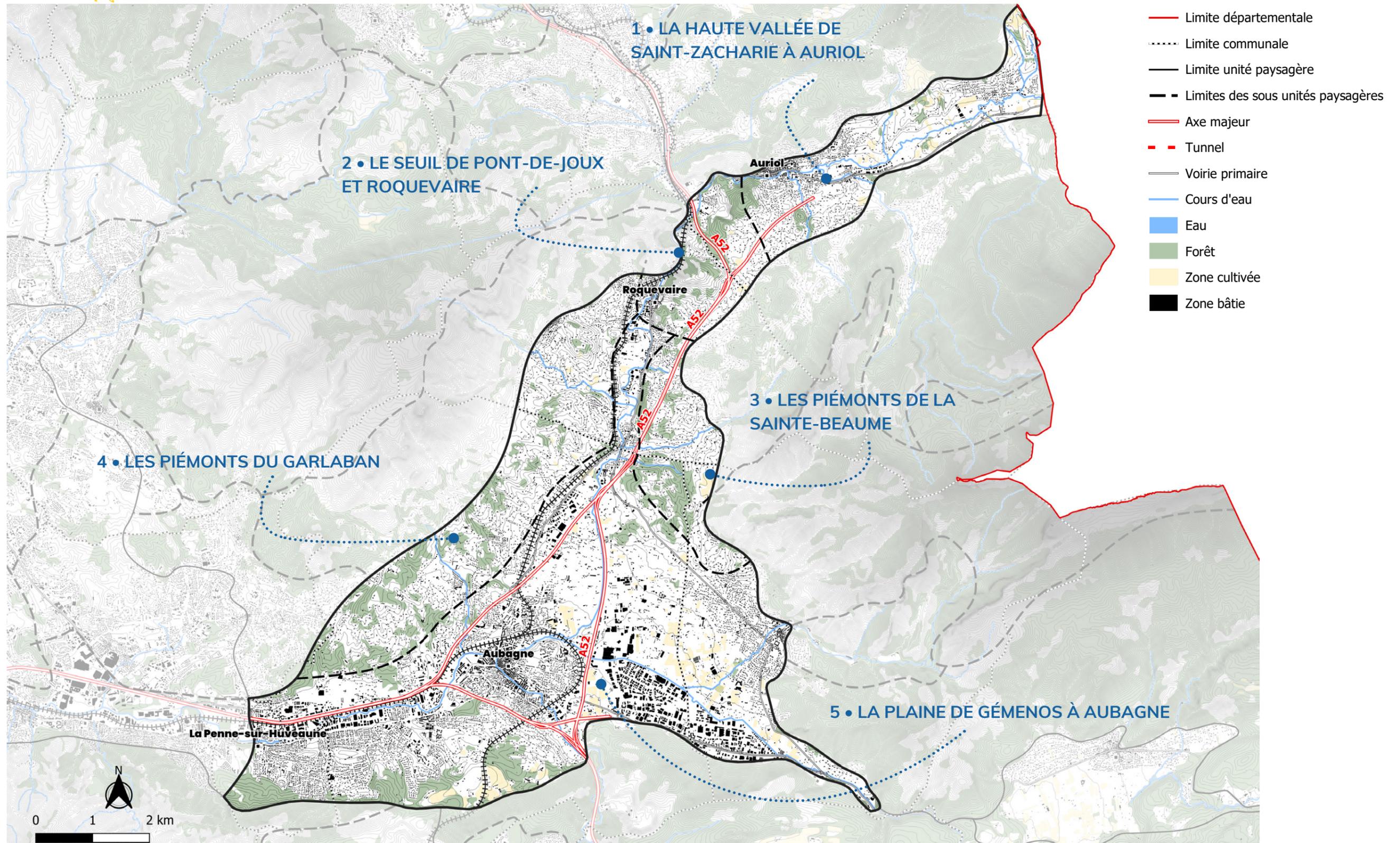
Dès la fin du XIX^e siècle, ces caractères transparissent dans les interprétations picturales des maîtres marseillais et aubagnais de l'École Provençale.

Cela est également traduit dans le cinéma de Marcel Pagnol, très attaché à ces lieux.

L'artisanat local ancien des poteries et des santonniers d'Aubagne établit le lien entre les mondes rural et industriel.



LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : BD Topo 2019 - Cartographie : Signes Paysages.



La vallée de l'Huveaune entre Saint-Zacharie et Auriol



La RD560 suit l'Huveaune à Pont de Joux

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité.

Les sous-unités ont été définies par l'atlas des paysages de 2006. De cet atlas sont retenues les sous-unités paysagères de la Haute Vallée de Saint-Zacharie à Auriol, du seuil de Pont-de-Joux et Roquevaire, des piémonts de la Sainte-Baume, des piémonts du Garlaban et de la plaine de Gémenos à Aubagne.

1 • LA HAUTE VALLÉE DE SAINT-ZACHARIE À AURIOL

L'ensemble montagneux du mont Aurélien et de la Sainte-Baume forme un cirque de reliefs boisés autour des cultures irriguées sur les terrasses de la rivière et au-dessus des restanques cultivées en oliviers, câpriers, fruitiers et vignes.

Ce paysage relique des terroirs anciens est représentatif d'une image forte de la Basse-Provence.

Moulins et anciennes fabriques s'égrènent au fil de l'eau. Le village d'Auriol borde la rivière.

2 • LE SEUIL DE PONT-DE-JOUX ET ROQUEVAIRE

Au sortir d'Auriol, la rivière emprunte des gorges étroites taillées dans les calcaires gris. Le paysage est resserré, cloisonné par les reliefs et austère malgré la ripisylve. La vallée s'insinue entre les contreforts désolés et arides du Garlaban et de la Sainte-Baume.

La route et l'autoroute traversent ces goulets rocheux.

Quelques versants pentus ont été modelés en terrasses au-dessus de la rivière. Mais ce sont les anciennes fabriques qui attirent toujours l'attention avec, au fil du parcours, des carrières, d'anciens fours à chaux et des ateliers en friche. Le village de Roquevaire occupe le seuil s'ouvrant sur la plaine de Gémenos.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

3 • LES PIÉMONTS DE LA SAINTE-BEAUME

Un autre monde, le havre de fraîcheur du parc de Saint-Pons avant les sommets arides de la Sainte-Baume, fait transition avec le massif.

(cf. l'unité de paysage du massif de la Sainte-Baume)

4 • LES PIÉMONTS DU GARLABAN

Le paysage est caractéristique de la campagne provençale avec ses restanques de vignes, de vergers, d'oliviers, agrémentées d'une myriade de mas et de quelques hameaux. Il est structuré par de nombreux petits vallons et des buttes boisées de pins.

Ces espaces en balcon sur la plaine ménagent de belles perspectives sur les lointains. La vallée, en contrebas, reste invisible. L'habitat diffus progresse sur ces versants bien exposés.

5 • LA PLAINE DE GÉMENOS À AUBAGNE

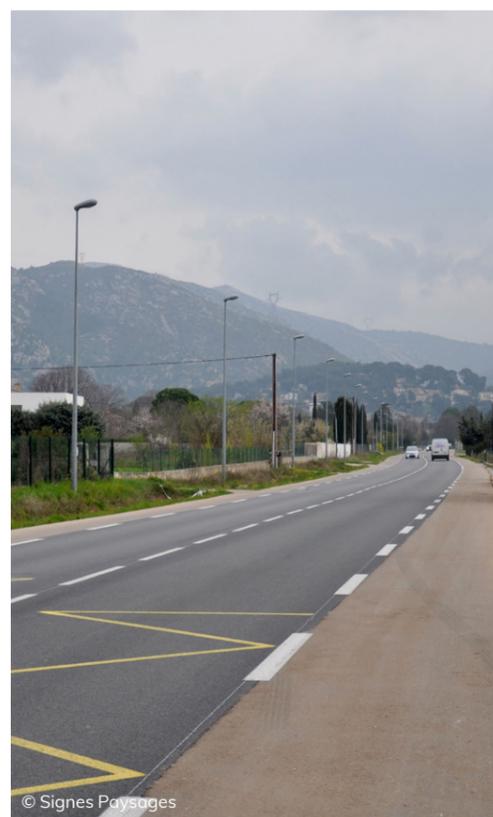
Elle est une ample respiration dans le cours de la vallée encadrée de versants montagneux.

Le paysage est hétérogène. Des trames cultivées se superposent à un habitat diffus et en périphérie d'Aubagne, à des immeubles, des zones d'activité et des espaces commerciaux, des parkings et à un labyrinthe de voies de dessertes, sans oublier la trame du réseau autoroutier... Un paysage en mutation.



© Signes Paysages

Les piémonts du Garlaban depuis Gémenos



© Signes Paysages

Les piémonts de la Sainte-Baume depuis la RD2



© Signes Paysages

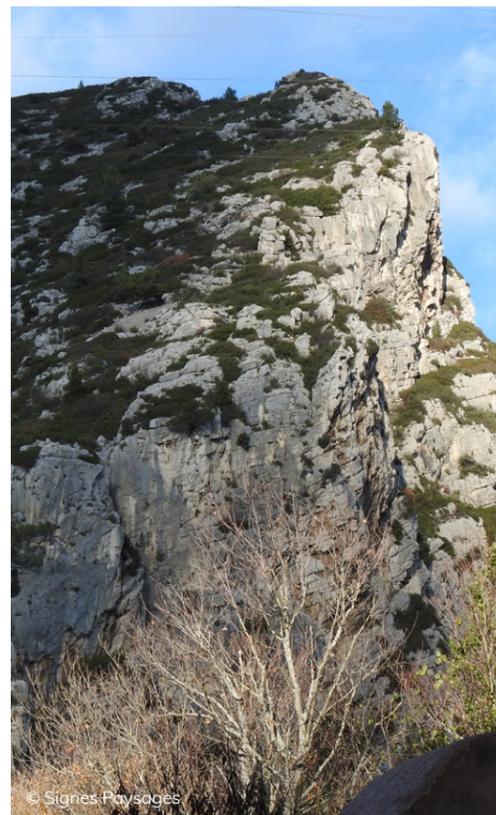
La plaine de Gémenos et d'Aubagne



Depuis Roquevaire au fond, le massif de l'Étoile



Le paysage agraire de la vallée à Beaudinard



Les contreforts de la Sainte-Baume depuis la vallée de Saint-Pons

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006

UNE VALLÉE DANS UN PAYSAGE GÉOMORPHOLOGIQUE PUISSANT

- La dépression de Saint-Zacharie est surmontée par l'anticlinal du Régagnas,
- Les gorges de Saint-Vincent à Pont-de-Joux traversent une série calcaire complexe,
- La basse vallée est le prolongement du bassin triassique de Marseille,
- Le massif d'Allauch et de la colline de la Salette, contreforts du massif du Garlaban séparent la vallée du bassin de Marseille.

Cette topographie montagneuse complexe détermine l'ambiance de la vallée et les caractères de la perception visuelle.

LE PAYSAGE VÉGÉTAL SPONTANÉ

Les versants montagneux sont couverts de garrigue rase et de bosquets de pins d'Alep ou de chênes. Au cœur de l'unité, la ripisylve résiduelle, le long de l'Huveaune et de ses affluents, constitue l'élément végétal spontané majeur, surtout dans la haute vallée. Les ormeaux, peupliers blancs, frênes et saules forment un linéaire boisé frais, aux couleurs fluctuantes au gré des saisons, d'une importance majeure pour la composition et la structuration de l'espace ainsi que pour la variété des ambiances paysagères.

UN PAYSAGE AGRAIRE CONTRASTÉ

Les paysages de campagne opposent les terroirs secs de restanques et la trame irriguée des terres basses autour de la rivière. Ils sont structurés par les linéaires des murets de soutènement, des canaux et des béals d'arrosage souvent accompagnés par les alignements de cannes de Provence ou de feuillus.

LES TRAMES LINÉAIRES

Elles constituent une mémoire du paysage des terroirs : restanques et murets, canaux d'irrigation, chemins traversiers étroits écrasés de chaleur sous le soleil d'été, bordés de murs hauts structurent fortement le paysage et encadrent les vues.

LES STRUCTURES paysagères

Source : atlas des paysages 2006

LE TERROIR SEC

Il occupe les petits bassins, les vallons et les piémonts montagneux. Les parcelles plantées de vignes et de vergers grimpent en restanques et modèlent les versants. Les chemins bordés de murets et de haies, les cabanons, les mas et quelques domaines ou bastides avec leurs parcs à l'approche de Marseille, structurent l'espace.

LE TERROIR IRRIGUÉ

L'eau captée en amont de la rivière est conduite par un réseau en peigne de canaux principaux et de béals pour l'irrigation ou jadis pour la marche des fabriques. Le linéaire de la végétation d'accompagnement souligne leur présence. La configuration du finage résulte des possibilités d'arrosage ; elle déroule des parcelles allongées depuis le piémont jusqu'à l'axe de la vallée, perpendiculairement au réseau de canaux. Dans la plaine d'Aubagne à Gémenos, l'irrigation gravitaire fait place à l'aspersion : les larges parcelles créent un paysage ouvert et ample.

LE PAYSAGE BÂTI

Les centres villageois anciens sont liés à la rivière. Une couronne de hameaux en piémont ou sur les axes de communication souligne la fonction de passage de la vallée. La trame ancienne des fabriques le long de la rivière reste très présente. La proximité de Marseille et la desserte autoroutière expliquent l'extension de l'urbanisation, des activités et des industries :

- Pavillonnaire sur les piémonts et les versants en couronne autour des villages.
- Grands ensembles en périphérie d'Aubagne et dans le couloir industriel.
- Zones d'activités, zones commerciales.
- Usines et friches industrielles.
- Carrières anciennes entre Pont-de-Joux et Roquevaire.
- Carrières exploitées ou réaménagées sur l'ubac du massif de Saint-Cyr.
- Lignes THT, autoroutes et voies rapides, voies ferrées, canaux sont autant de stries qui compartimentent l'espace.



Le village de Gémenos



Les lignes HT traversent la vallée



Le paysage de la plaine de Gémenos, mélange d'habitat et d'activités

FOCUS SUR LES milieux naturels

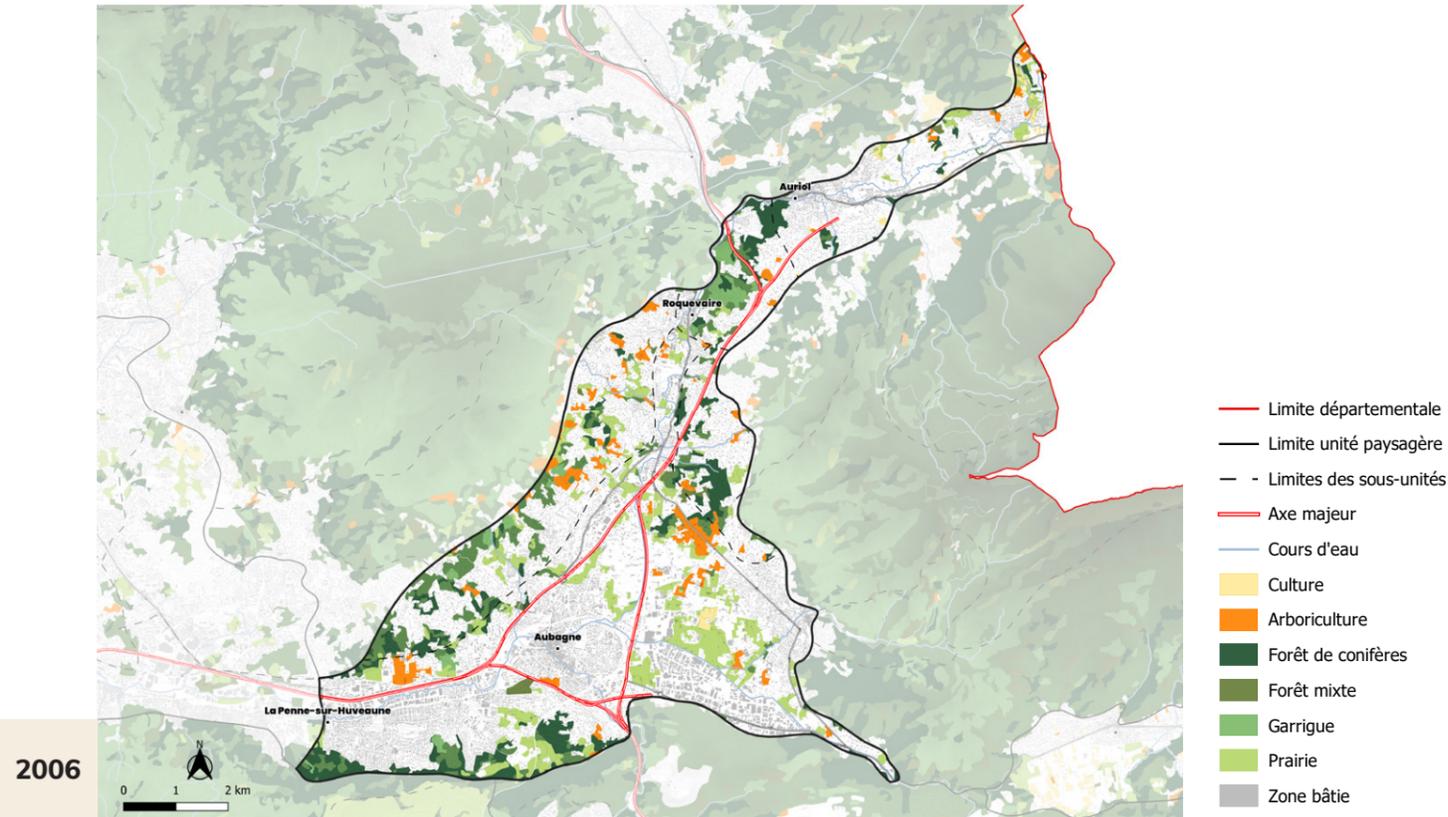


Les espaces naturels de cette unité paysagère sont essentiellement représentés par les versants des unités qui la bordent : massif du Regagnas, massif de la Sainte-Baume, massif de l'Étoile et du Garlaban, chaîne de Castillon, massif des Calanques.

Dans l'unité même, l'intérêt le plus marqué, en termes de biodiversité, est l'Huveaune et sa ripisylve, c'est-à-dire la forêt « galerie » qui borde le cours d'eau et qui est caractérisée par des espèces de milieu humide (forêt à peupliers blancs, peupliers noirs, saules,...).

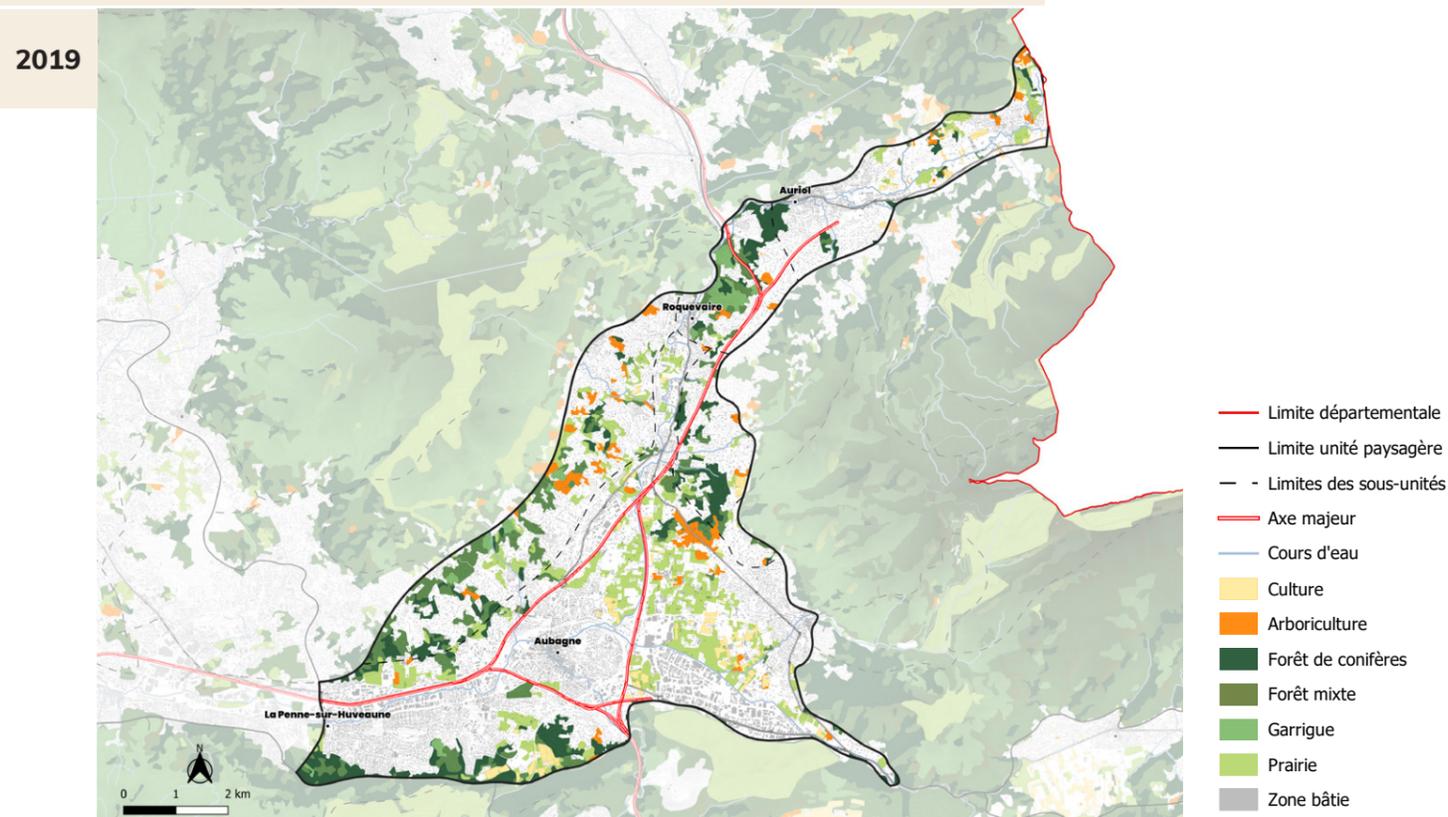
Cette ripisylve est d'assez bonne qualité dans sa partie amont où elle ne disparaît que dans les sections où l'Huveaune est quelque peu maltraitée : canalisations dans la traversée d'Auriol, de Roquevaire et lorsqu'elle longe l'autoroute A52, couverture dans la traversée d'Aubagne. En aval d'Aubagne, l'Huveaune serpente à travers les zones d'activités et commerciales mais arrive plus ou moins à maintenir encore une ripisylve. Ce cordon boisé constitue un îlot de nature en zone urbaine et un corridor écologique.

A l'est, un autre cours d'eau affluent de l'Huveaune, le Fauge, draine la plaine des Paluds. Il a subi l'urbanisation le long de son parcours avec une ripisylve qui se maintient difficilement à travers les zones d'activités et sections canalisées.



2006

LA COUVERTURE VÉGÉTALE



2019

Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages

LES ATOUTS & fragilités

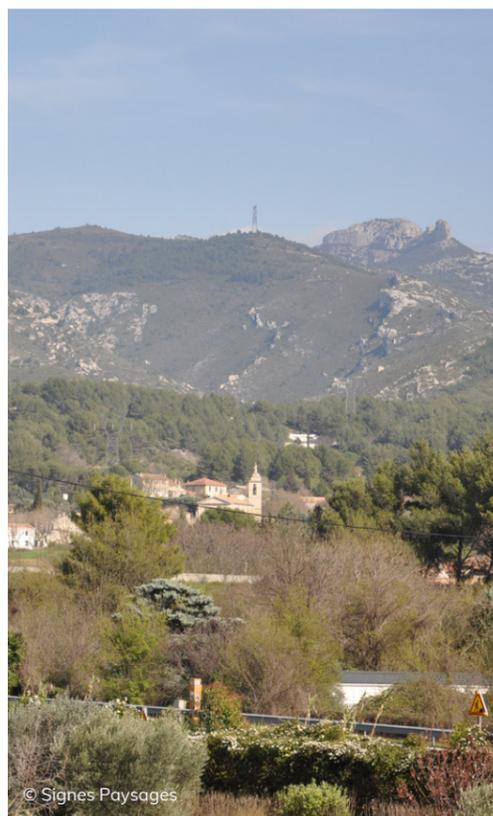
Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur des paysages de l'unité paysagère.

LES ATOUTS

- Un cadre paysager d'exception construit par les massifs du Garlaban, de la Sainte-Baume et de Saint-Cyr qui déploient les silhouettes reconnaissables de leurs sommets.
- Des vastes espaces de nature aux portes des agglomérations qui offrent des lieux récréatifs et sportifs.
- Des villes qui ont encore leurs caractères de village provençal : Roquevaire, Auriol et Gémenos.
- Une agriculture de qualité ayant su valoriser les circuits courts.
- Une économie dynamique diversifiée porteuse d'emplois.
- Une desserte viaire et ferrée fournie.

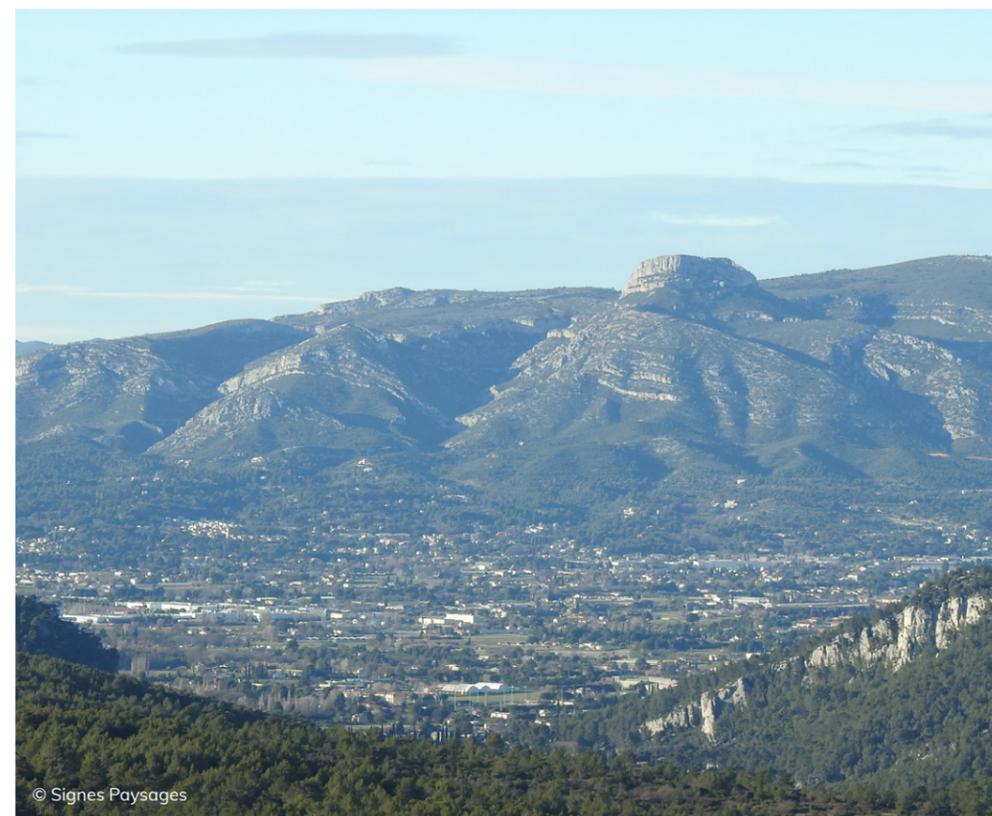
LES FRAGILITÉS

- Une urbanisation diffuse responsable du mitage des versants boisés.
- Des espaces agricoles soumis à la pression urbaine.
- Un paysage urbain dégradé par des périphéries où se mélangent activités, commerces et habitat diffus sans cohérence ni organisation.
- Des zones commerciales périphériques consommatrices de sols et qui compromettent la survie des commerces des centres bourgs.
- Un risque inondation induit par une rivière contrainte et contrariée dans ses parcours naturels.
- Des axes de circulation saturés.
- La pollution visuelle des panneaux et enseignes des zones d'activités.



© Signes Paysages

Le massif de la Sainte-Baume comme cadre aux villages, celui de Saint-Pierre-les-Aubagne



© Signes Paysages

L'urbanisation diffuse de la vallée de l'Huveaune depuis le Grand Caunet



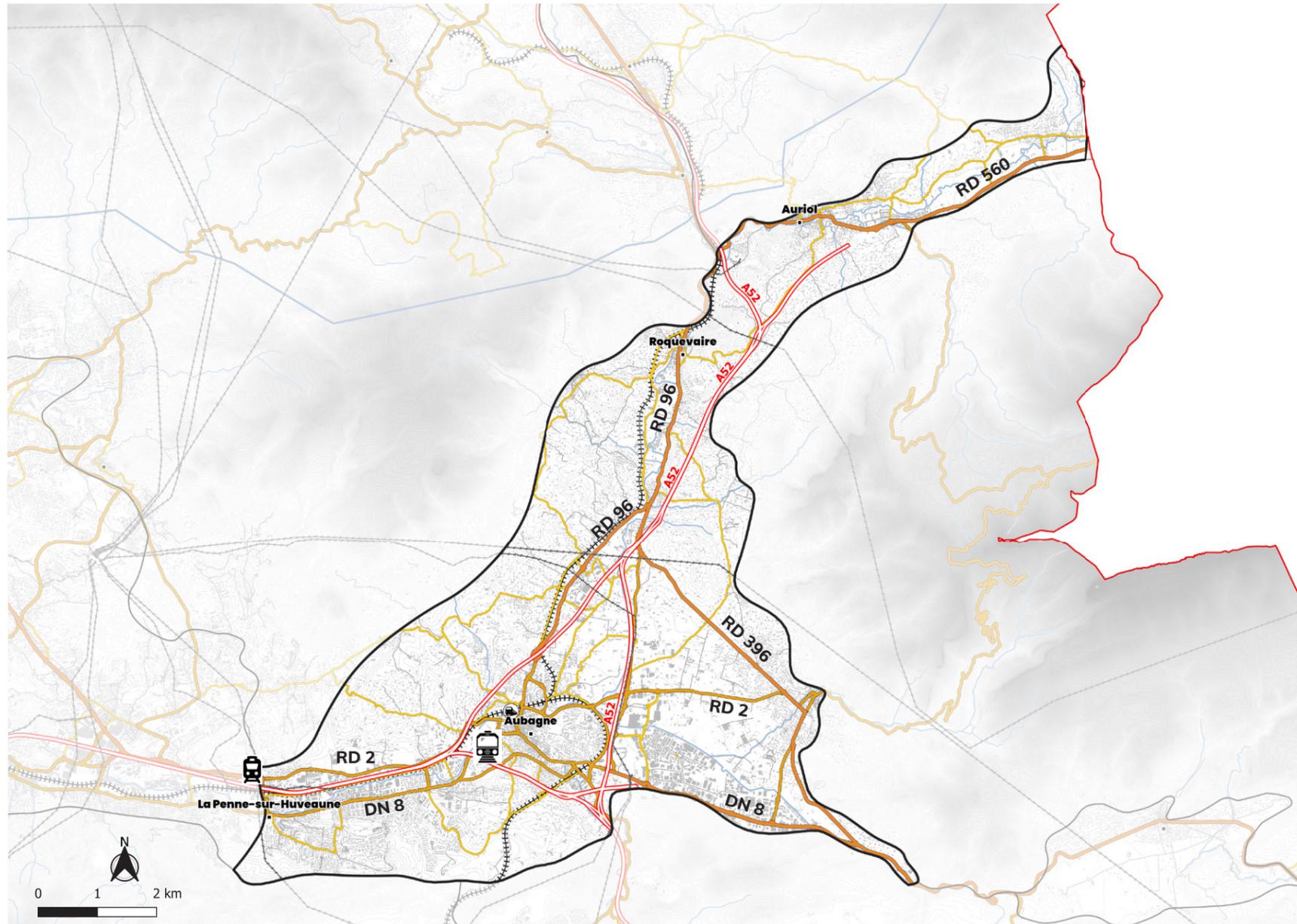
© Signes Paysages

L'Huveaune canalisée à Roquevaire



© Signes Paysages

Les paysages peu qualitatifs des zones d'activités



Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| — Limite départementale | — Autoroute |
| — Limite unité paysagère | — Voie rapide |
| — Cours d'eau | — Voirie primaire |
| Énergie | — Voirie secondaire |
| — Réseau électrique aérien | — Voirie tertiaire |
| — Voie ferrée | — Gare ferroviaire |
| — Pôle d'échange multimodal | |

LA CARTE DES infrastructures



Ce couloir naturel est un axe de déplacements majeurs pour la Métropole Aix-Marseille. Il connecte trois des plus grandes villes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : Marseille, Aix-en-Provence et Toulon. L'A50 est une des entrées de la cité phocéenne.

À Aubagne, se rejoignent l'A50 et l'A52 dans un triangle autoroutier qui ceinture la ville et fonctionne comme des ruptures urbaines. À côté les axes historiques complètent le réseau routier. Ce sont pour les principaux la RD2, la DN8, la RD396 et la RD96. C'est ensuite tout un réseau de petites voies de desserte locale dont certaines sous-dimensionnées au regard du trafic qu'elles supportent. Elles traversent des paysages péri-urbains d'habitat et de zones d'activités.

La voie ferrée Marseille/Nice traverse l'unité paysagère depuis La Penne-sur-Huveaune jusqu'à Aubagne, avant de s'orienter plein sud et prendre la direction de Toulon. Une voie ferrée reliait Aubagne à La Bouilladisse. Désaffectée depuis 1939 pour le trafic voyageur, un projet de ValTram redonnerait vie à ce tracé. L'unité paysagère souffre d'un trafic routier dense, à grande majorité automobile, à défaut d'autres alternatives en transports en commun. Une petite portion de voie réservée aux bus a été créée entre les Sollans au nord d'Aubagne et le raccordement des autoroutes A52 et A50.

Les lignes haute-tension traversent la vallée et imposent leurs pylônes d'autant plus perceptibles quand ils s'installent dans les paysages agraires et viennent contrarier le caractère de la vallée dans ses ambiances rurales. Les faisceaux s'implantent ensuite sur les versants de la Sainte-Baume et leur présence devient ainsi omniprésente dans les panoramas.

LES FACTEURS d'évolution

L'unité paysagère de la Vallée de l'Huveaune est un bassin d'emplois majeur pour l'espace métropolitain, directement connecté à la ville de Marseille. Les facteurs d'évolution sont ceux associés à une économie dynamique avec tout ce que cela induit comme extensions urbaines, infrastructures et équipements.

La particularité de cette unité, au caractère urbain affirmé, est d'avoir sur son territoire des centres-villes qui ont su conserver (et revendiquent) leur caractère de village provençal aux portes de la grande agglomération marseillaise. Ils ont encore cet attrait conféré par leur rivière, leur place ombragée, leurs platanes, leurs fontaines et leur bouldrome.

Reliés à la ville de Marseille par des axes autoroutiers, ils offrent le calme et la convivialité du village tout en bénéficiant d'une offre riche d'emplois, d'équipements et de services.

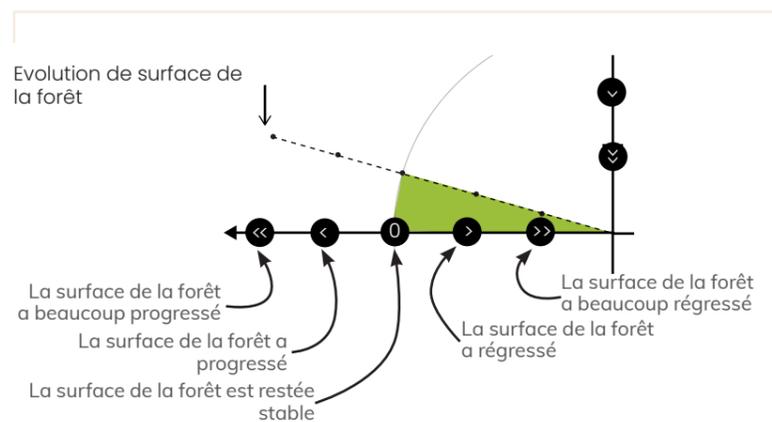
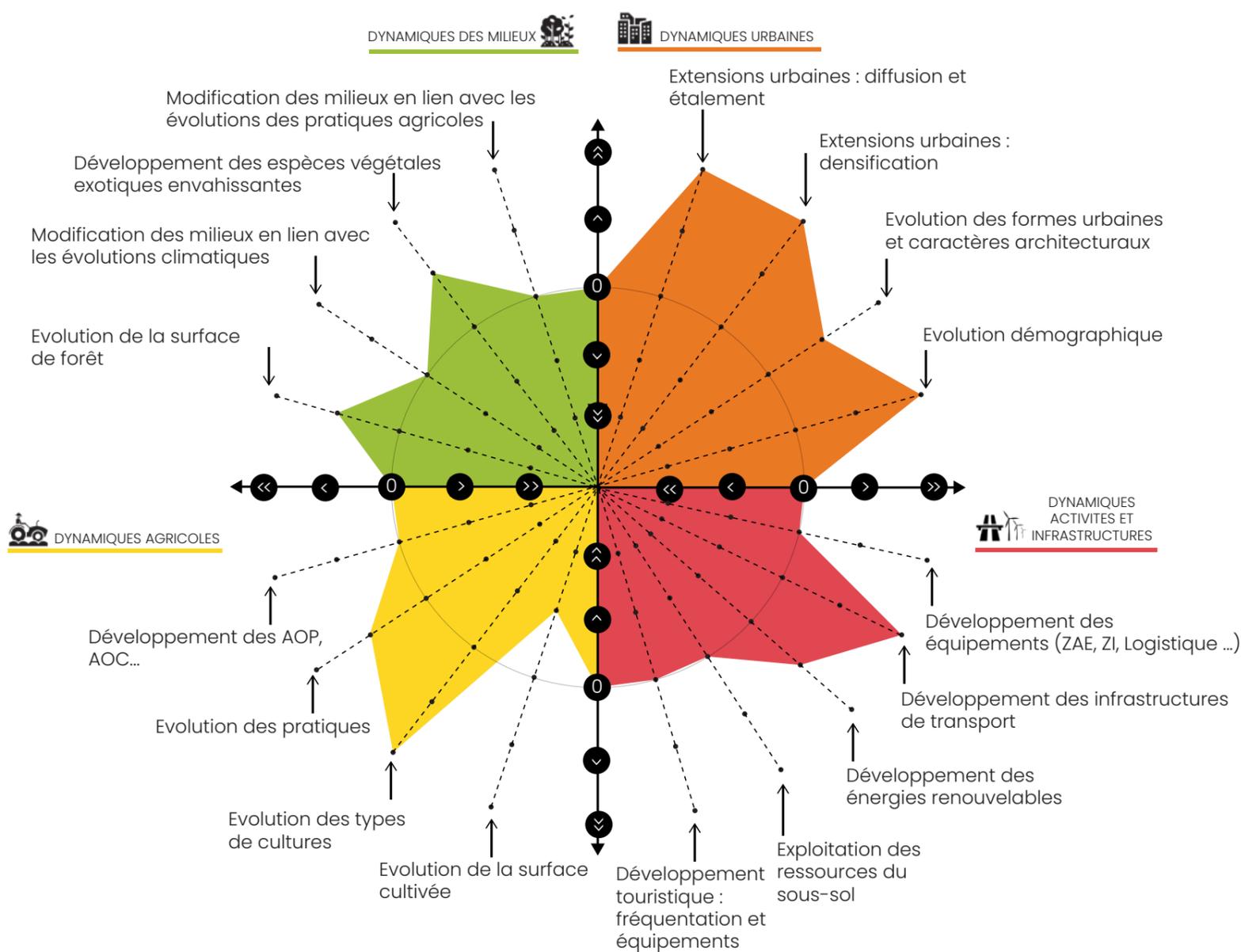
Dans cette unité paysagère s'exprime la dualité, voire l'opposition, entre une activité agricole historique, reconnue pour la qualité de ses productions, et des activités tertiaires, artisanales et industrielles. Aujourd'hui ces secteurs économiques manquent de foncier pour répondre aux besoins de leur développement.

Par ce contexte urbain et économique se détachent des enjeux forts pour cette unité paysagère.

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT PRINCIPALEMENT :

- Le dynamisme économique et son offre d'activités très diversifiées.
- L'activité agricole et plus particulièrement sa pérennité.
- Les grands axes de circulation dans leur capacité à réduire les distances d'avec les grands pôles urbains.
- L'urbanisation périphérique des centres historiques.

Le développement économique questionne sur la nécessaire conciliation entre dynamisme économique et préservation des paysages. Pour assurer la qualité paysagère nécessaire au bien-être des populations, il s'agit de raisonner l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans un objectif de gestion économe des sols, des énergies mais aussi de réflexion des mobilités. Il s'agit de considérer le paysage dans ses composants et son socle support.



Dans l'exemple de cette clé de lecture, la surface de la forêt n'a pas évolué.

CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols

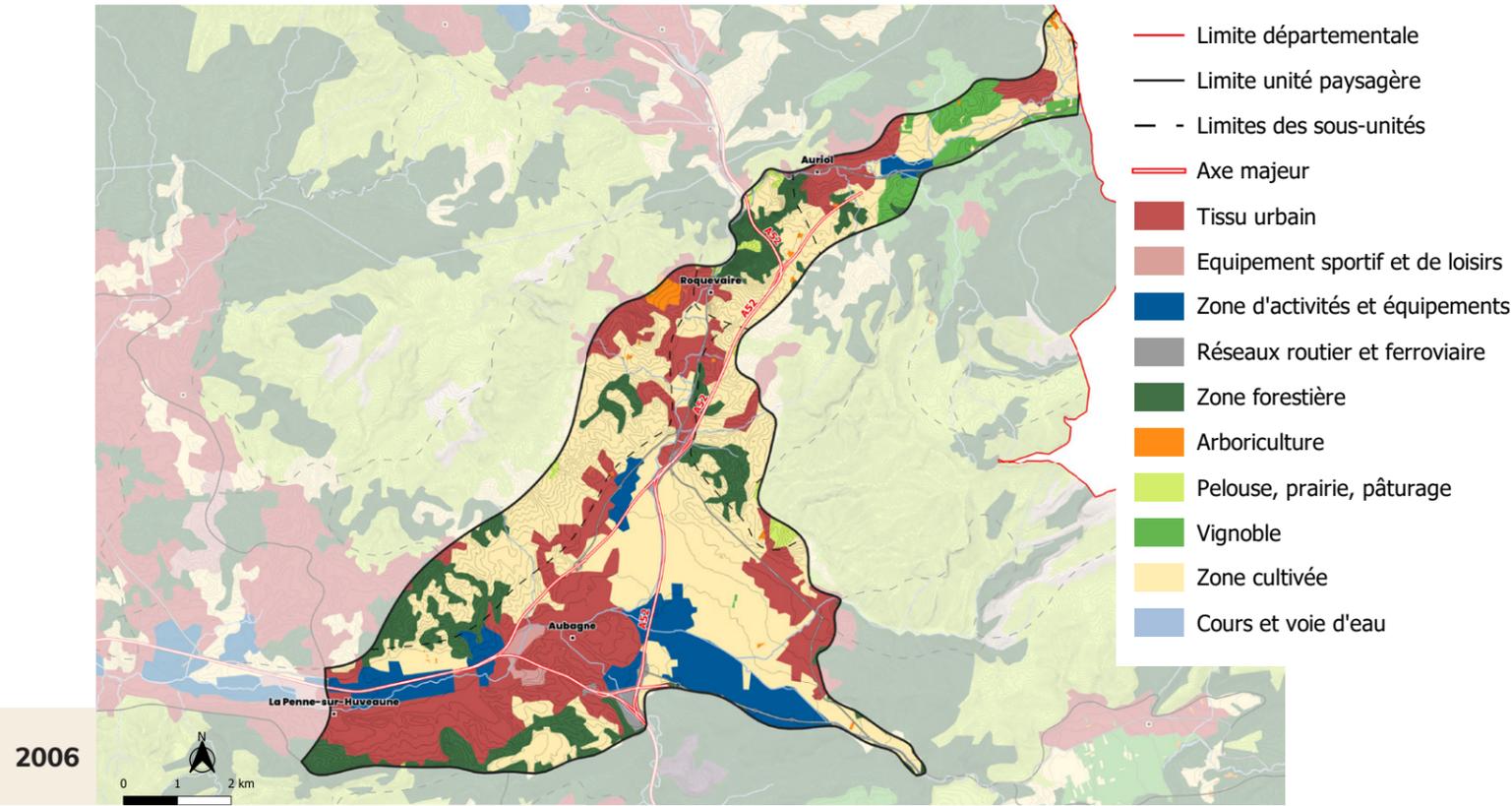


La carte d'occupation du sol montre une urbanisation qui occupe le fond de la vallée et les piémonts des massifs riverains. La quasi totalité du territoire de l'unité paysagère est urbanisée.

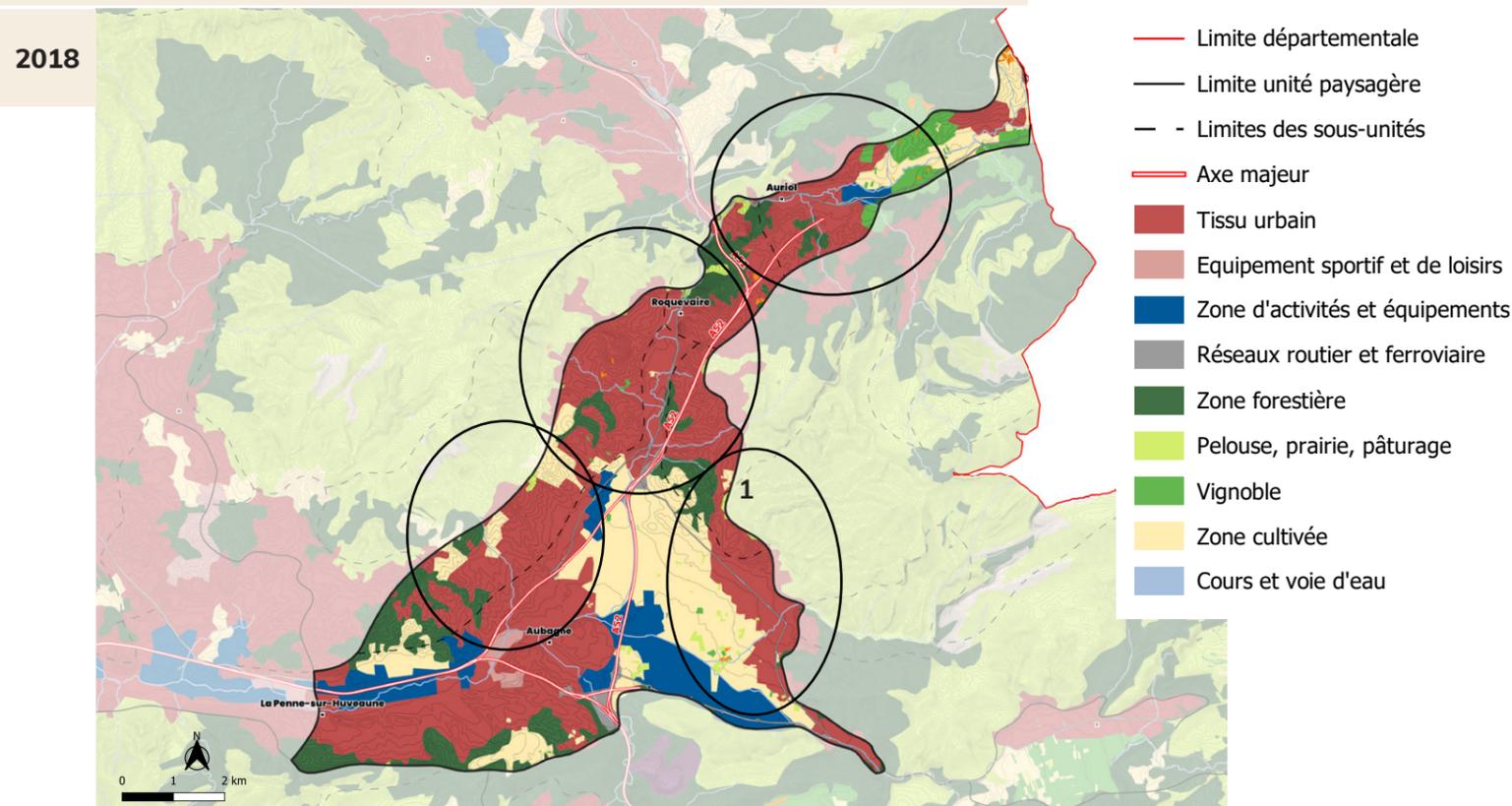
Auriol, Roquevaire, Aubagne et La Penne-sur-Huveaune se rejoignent par l'entremise du réseau routier, dans un *continuum* urbain dans lequel alternent zones d'habitat dense, habitat diffus, zones d'activités et industrielles.

Seul Gémenos échappe à cette conurbation. La plaine agricole la sépare d'Aubagne et de Roquevaire. Cependant la tache urbaine de Gémenos s'est, elle aussi, allongée jusqu'à rejoindre des hameaux auparavant isolés (1).

Le développement urbain s'est clairement opéré au détriment des espaces agricoles.



L'OCCUPATION DES SOLS



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages

LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES URBAINES

Les dynamiques urbaines sont sans doute celles qui ont le plus transformé les paysages.

La diffusion de la tâche urbaine depuis les centres bourgs historiques est un processus enclenché depuis les années 1980 qui se poursuit encore aujourd'hui. Très marqué jusque dans les années 2000, il est la conséquence des zones NB (zones rurales pour habitat résidentiel) qui ont ouvert la porte à un habitat diffus qui a désorganisé les paysages, constellant les versants et les plaines de constructions éparses ou regroupées sous forme de lotissement. Avant que la loi SRU n'impose une réduction de la consommation des sols, 10 % du territoire de la ville d'Aubagne était classé en zone NB*, responsables aujourd'hui du mitage des versants et de la plaine.

Certaines communes comme Auriol, Roquevaire et Géménos ont limité les possibles extensions à quelques zones en continuité de l'existant réduites à quelques hectares.

Aubagne ouvre plusieurs zones à l'urbanisation en continuité des existantes. Certaines sont réservées à l'habitat et d'autres sont à vocation mixte habitat/activités.

Entre 2006 et 2020, la population de l'unité paysagère a augmenté de 5% passant de 70 325 habitants en 2006 à 76 249 en 2020**. Comme pour confirmer l'attrait des communes qui ont encore leur caractère de village, ce sont les communes d'Auriol et de Géménos qui connaissent une croissance de 12% de leur population, quand pour les autres elle est de $\pm 6\%$.

- Impacts

- 🔥 Consommation de sols perméables (agricoles, prairies, friches).
- 🔥 Suppression de surfaces boisées ou de nature : prairies, friches.
- 🔥 Perte de lecture des formes urbaines par une urbanisation diffuse et mise en place d'un continuum urbain.
- 🔥 Banalisation des paysages urbains avec la répétition de modèles standardisés.
- 🔥 Vitalité du territoire avec l'arrivée de nouvelles populations.

* source PLU d'Aubagne.

**INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020



2006

L'HABITAT REMPLIT LES ESPACES OUVERTS - PONT DE L'ÉTOILE



2019



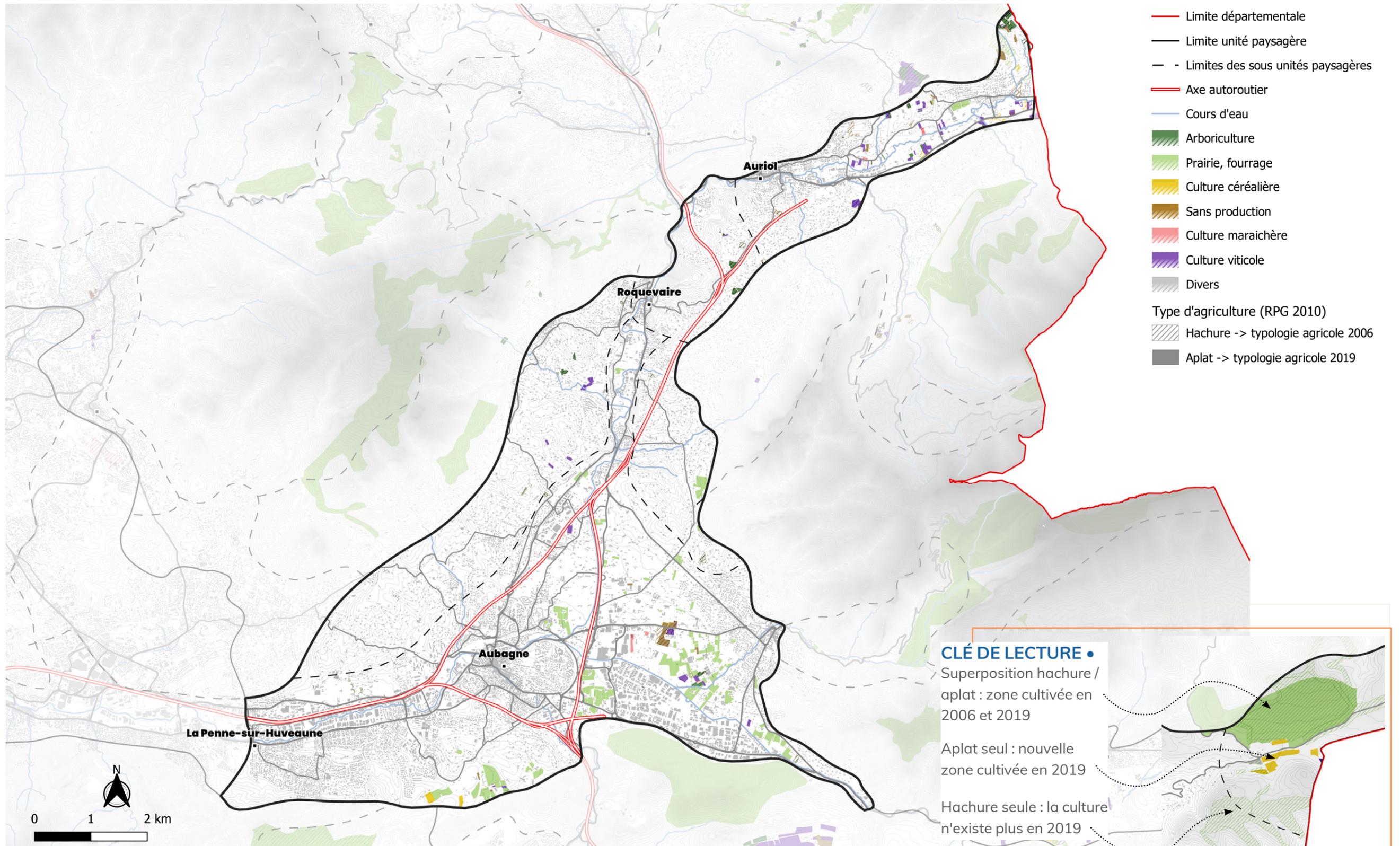
2006

AURIOL - LES ARTAUDS & LA DOURONNE



2019

L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



Source : Registre parcellaire graphique 2019-2010 (RPG) - L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages.

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'agriculture •

L'agriculture a su tirer profit des sols alluvionnaires de cette vallée. La qualité agronomique des sols et le climat ont permis une agriculture riche et diversifiée, essentiellement basée sur le maraîchage et l'arboriculture. L'agriculture se concentre dans le bassin d'Aubagne / Gémenos dont le fond plat a rendu facile la mise en culture des sols. La qualité de ses produits, l'engagement de ses producteurs (marque des Jardins du Pays d'Aubagne, Charte agricole...) font rayonner cette production au-delà du simple périmètre de la vallée. Pour se protéger des aléas climatiques, davantage de cultures se font sous serre, ou plus exactement sous tunnels. De taille modeste, ces équipements participent à l'ambiance paysagère maraîchère de la vallée.

L'agriculture est une économie dynamique, portée par un important bassin de consommateurs en attente de produits de qualité et de circuits courts, demandes auxquelles elle répond parfaitement. Cependant de nombreuses terres sont en friche et la pression urbaine y est très forte. Même si le rapport de présentation du PLU d'Aubagne fait état d'une demande par an de nouvelle installation, le déclin est engagé. L'activité agricole, sur Aubagne, représente 0,5 % des emplois mais couvre 15 à 20 % de la surface communale.

La fragilité de cette économie se devine alors au travers de ces chiffres. Aujourd'hui elle subit la concurrence des autres activités qui ont des besoins fonciers pour se développer et celle de l'habitat.

– Impacts

- Maintien des coupures urbaines et limitation de l'étalement urbain.
- Maintien de la mosaïque agricole, support de biodiversité : replantation de vergers et d'oliveraies.
- Préservation des sols perméables et gestion du risque inondation.
- Vitalité économique du territoire et participation à son attractivité.
- Entretien de la valeur des paysages, porteurs d'aménités.
- Développement des cultures sous serre.



2006

REPLANTATION DE VERGER ET D'OLIVERAIE



2019



2006

PERTE DE SURFACE CULTIVÉE : ENFRICHEMENT (1) ET HABITAT (2)



2019



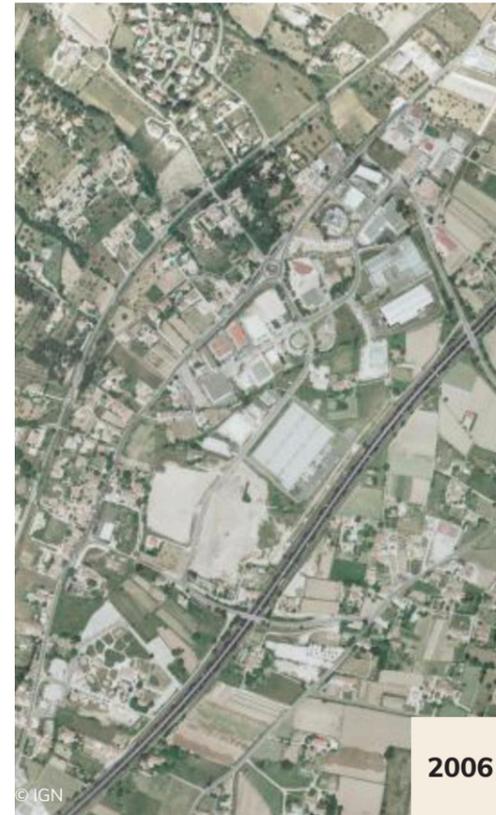
© Signes Paysages

Zone d'activités des Paluds



© Signes Paysages

Les aménagements connexes aux activités : parking, zones de stockage, de manutention..., zone des Paluds



© IGN

2006

LA ZAC NAPOLLON



© IGN

2019

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Les activités tertiaires, industrielles, commerciales et technologiques •

La Vallée de l'Huveaune est un puissant bassin d'emploi pour l'espace métropolitain, dépassant largement le périmètre géographique de ses communes. Les activités sont très diversifiées : tertiaire, industrie, logistique, construction, commerces de gros et de détail, services... Si elles offrent les emplois nécessaires à la vitalité du territoire, les impacts de leur développement sur les paysages sont importants.

Ces activités ont en commun les mêmes besoins de foncier et les mêmes réponses en termes d'aménagement qui privilégient la fonctionnalité avant la qualité. Si des efforts commencent à être engagés pour améliorer la qualité de leurs abords, elles ont jusqu'ici répondu avant tout à des critères de fonctionnalité et d'optimisation de surfaces utiles, très souvent imperméables : zones de stockage et de manutention, stationnement.

Les volumes bâtis, certains imposants, de la forme la plus rudimentaire qu'il soit (parallélépipède), l'absence de qualité architecturale ou la charte imposée par les enseignes ont construit des paysages dégradés et standardisés. Il faut ajouter à ces paysages de zones d'activités la pollution visuelle des panneaux publicitaires, des enseignes et pré-enseignes. Installées au plus près des flux, les activités commerciales et artisanales sont devenues les paysages des axes de déplacement, exposant le long de certaines routes leur face arrière et leurs zones de stockage et de manutention, véritables délaissés urbains.

Une qualité architecturale s'impose pour les installations des activités tertiaires supérieures.

LES DYNAMIQUES d'évolution

La desserte viaire et ferroviaire est favorable au développement des activités et les documents de planification urbaine (SCoT et PLU) font état d'un manque de foncier. Compte-tenu de la densité urbaine de La Penne-sur-Huveaune, les possibles extensions se concentrent sur Aubagne et Gémenos et laissent deviner les pressions qui pèsent sur les espaces encore libres et notamment agricoles. L'extension de la zone des Paluds a été remise en cause par le PPR inondation relatif à l'Huveaune. Mais des extensions sont autorisées pour les autres secteurs : Zone Alpha (La Penne-sur-Huveaune), Les Vaux et Napollon. Pour cette dernière, une extension est prévue en totale discontinuité de celle existant le long de la RD96, à Saint-Pierre-les-Aubagne le long de la RD396. Le PLU d'Aubagne ouvre également à l'urbanisation des terres à Camp Major, le long de la RD2, en pied de massif du Garlaban. Cette zone sera à vocation mixte, c'est-à-dire habitat et activités.

Il faut aussi évoquer, parmi ces activités économiques, l'activité commerciale. La zone des Paluds sur la commune d'Aubagne est la seconde plus grande zone en périphérie du département, après Plan de Campagne sur les communes des Pennes-Mirabeau et Cabriès au nord de Marseille. Sur plus de 125 000 m² de surfaces de vente, son aire d'influence s'étend de Marseille à La Ciotat, mais aussi Cassis et bien sûr les communes de l'unité paysagère. Des extensions sont encore prévues bien que les dernières modifications du PLU en ont réduit la surface. Les impacts sur les paysages sont identiques à ceux des autres activités. À cela s'ajoutent les problématiques de stationnement et les difficultés d'intégration des modes doux dans ces espaces. Il faut cependant noter l'engagement de certaines enseignes commerciales à mieux considérer les architectures locales au travers de chartes architecturales et paysagères et ainsi mieux s'intégrer au contexte urbain et paysager.



© Signes Paysages

La zone les Paluds en arrivant de Gémenos sur la RD2



© Signes Paysages

La ZA Napollon entre l'A52 et la RD96



© Signes Paysages

L'arrivée sur Gémenos depuis la D8N



© Signes Paysages

Les activités profitent de la desserte par deux axes autoroutiers et s'installent au plus près, la ZAC Napollon le long de l'A501.

LES DYNAMIQUES d'évolution



Roquevaire et Auriol restent relativement épargnés par un relief plus contraignant. Cependant se sont implantées le long de leurs axes de desserte principaux, des petites cellules commerciales et artisanales. Si leurs installations sont moins gourmandes en surface, leurs impacts sur les paysages ne sont pas nuls, plus particulièrement de leurs entrées/sorties de ville.

– Impacts

- ♦ Vitalité économique du territoire.
- ♦ Consommation de sols libres et/ou agricoles.
- ♦ Désorganisation et fragmentation des paysages agricoles avec l'implantation de zones en discontinuité.
- ♦ Impacts visuels des bâtiments aux formes, certaines imposantes, et matériaux rudimentaires.
- ♦ Désorganisation, banalisation et standardisation des paysages urbains périphériques.
- ♦ Pollution visuelle des bords de route avec l'accumulation des panneaux publicitaires et des enseignes.
- ♦ Augmentation des flux de déplacements.

LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- ♦ Poursuite du développement des zones d'activités et de l'urbanisation diffuse avec risque d'une extension urbaine continue entre Marseille et Auriol, sinon jusqu'à Saint-Zacharie : ralentie par les nouveaux documents d'urbanisme.
- ♦ Élargissement de la voie ferrée Marseille-Aubagne : fait. LGV PACA élargissement à 4 voies de la section Marseille/Aubagne : à horizon 2030.

LES ENJEUX en 2006

Source : atlas des paysages 2006.

SENSIBILITÉ VISUELLE

Les versants dominant la vallée sont très sensibles :

- Versants pentus du piémont du massif de la Sainte-Baume, du massif du Garlaban et du massif de Carpiagne Saint-Cyr.
- Versants aménagés en restanques avec de larges plans intermédiaires ou des terrasses en belvédère au-dessus de la vallée : sur le piémont du Garlaban entre Lascours et Eoures et aux Camoins, dans les vallons de la Sainte-Baume à Auriol.

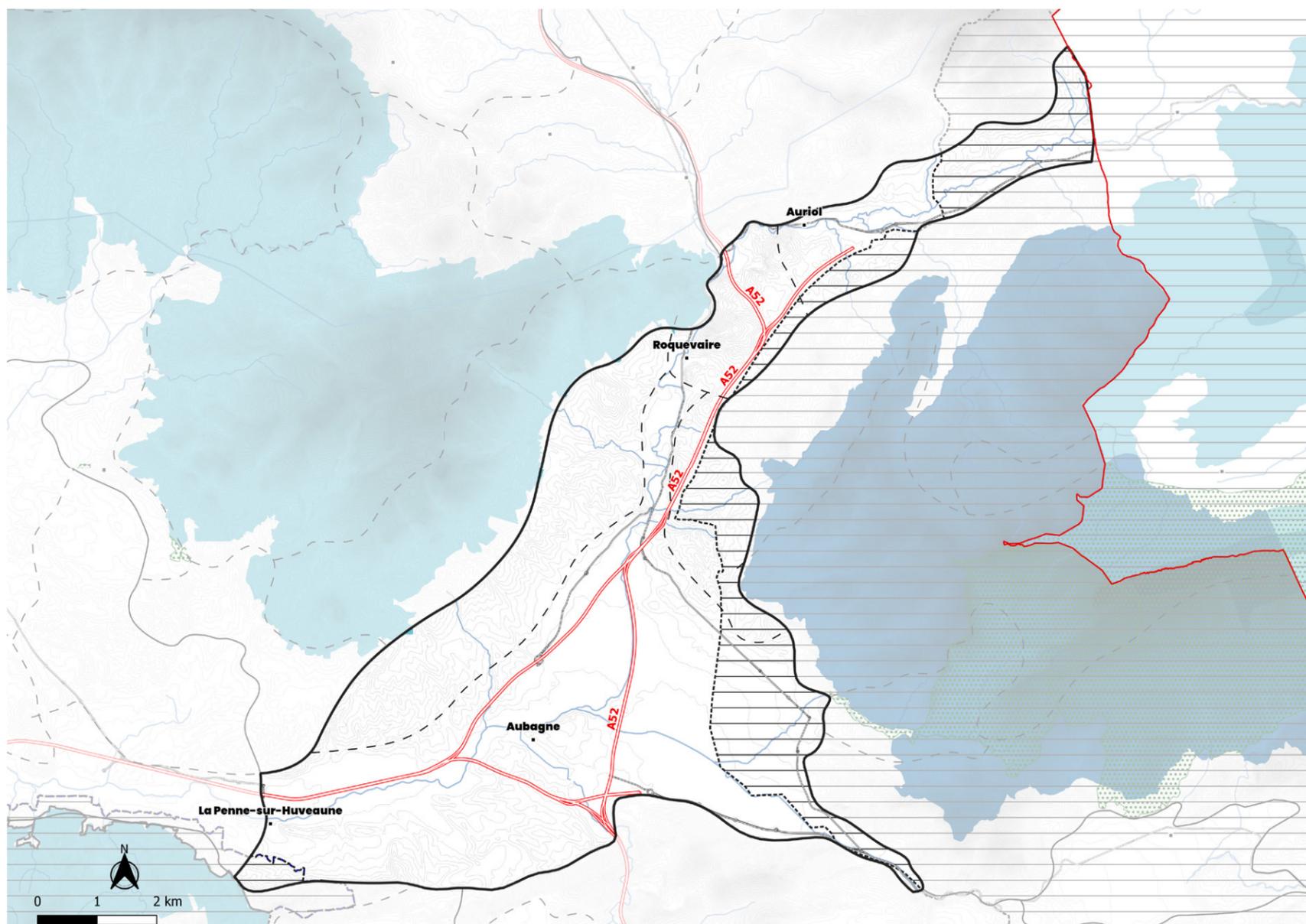
Dans la plaine des Paluds à Aubagne et Gémenos, dans la haute vallée entre Auriol et Saint-Zacharie, la trame du parcellaire est soulignée par les linéaires végétaux des haies et des ripisylves. Ces linéaires induisent un cloisonnement, un compartimentage du paysage avec des effets de découverte et d'ouverture, des horizons. Ils caractérisent le paysage rural en lui conférant une échelle particulière et des rythmes dans leur parcours. Ces composantes paysagères sont à prendre en compte lors de la définition des aménagements. Les hauts versants et les crêtes sont les horizons très sensibles de la vallée car très perçus depuis celle-ci.

COMPOSITION PAYSAGÈRE

Les structures paysagères caractéristiques sont :

- Les versants qui encadrent la vallée, horizons identitaires des grands paysages, en belvédère sur l'Huveaune
- Les trames résiduelles des terroirs secs et irrigués
- Les trames du tissu industriel ancien : moulins, fabriques, friches du début du siècle...
- La ripisylve de l'Huveaune et de ses affluents
- Les sites des centres villageois et leur paysage urbain : Auriol, Gémenos, Roquevaire.

L'image identitaire forte de la haute vallée est liée à la pérennité des terroirs. L'hétérogénéité de l'occupation des sols avec l'imbrication de secteurs d'activités et d'industries, de paysages agraires et d'habitat, compose un paysage caractéristique. L'ensemble de la vallée présente une sensibilité très forte vis à vis de l'implantation d'éoliennes, tandis que les versants des massifs périphériques sont de sensibilité majeure.



Source : Géo-Ide, DREAL PACA. Cartographie : Signes Paysages.

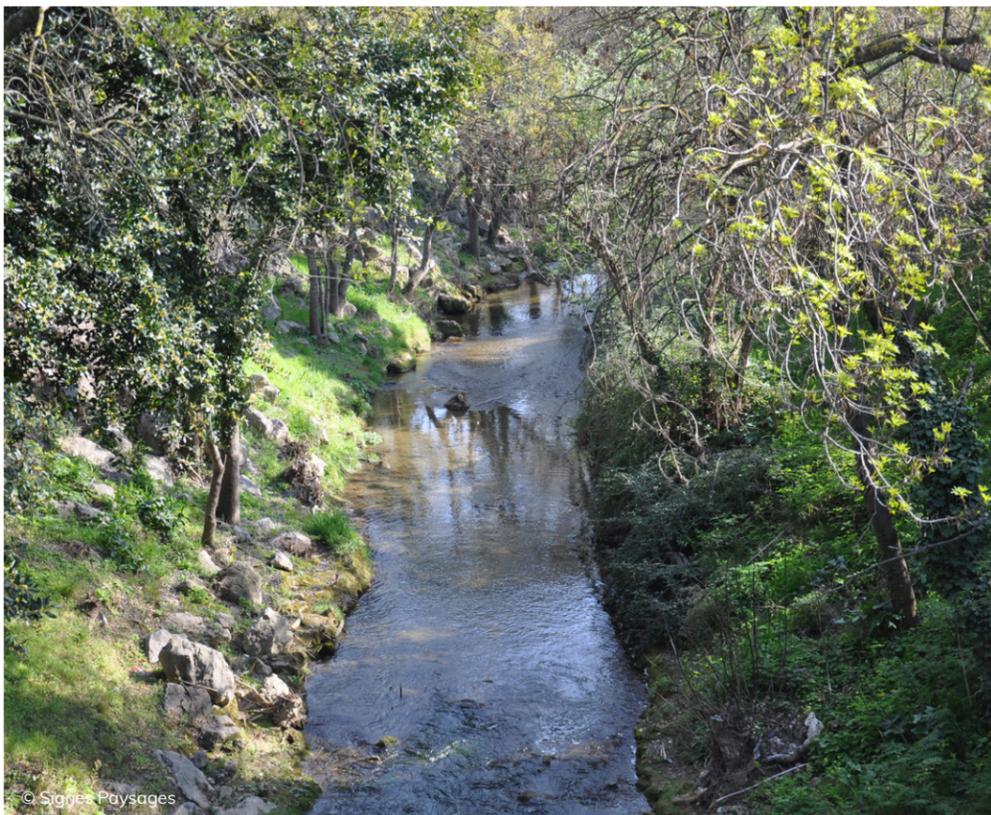
- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Cours d'eau
- ▭ Parc national aire d'adhésion
- ▨ Parc naturel régional de la Sainte-Baume

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021



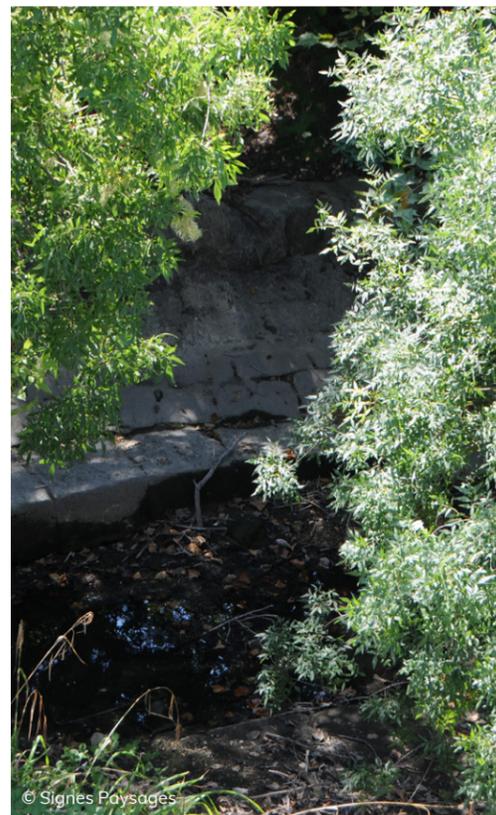
© Signes Paysages

Beaudinard sur la commune d'Aubagne avec en arrière-plan le massif de la Sainte-Baume



© Signes Paysages

L'Huveaune à Saint-Jean-de-Garguier avant d'être contrainte dans le tissu urbain de la vallée



© Signes Paysages

L'Huveaune à Auriol depuis le CD45A

LES ENJEUX en 2021



Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

La Vallée de l'Huveaune est un secteur économique à enjeux métropolitains. L'atlas se doit de poser les actions pour la préservation de tous ses paysages, qu'ils soient urbains, naturels ou agricoles, en conciliant les besoins économiques et le fonctionnement de ce territoire. En effet les questions de mobilité sont importantes car, à l'image du dynamisme économique et du rôle que tient la vallée dans les déplacements, ces axes routiers sont engorgés. La qualité paysagère de l'unité tient par les grands massifs qui l'entourent. Les silhouettes du Pic de Bertagne, du Garlaban, des Dents de Roque Forcade, du Mont Carpiagne et tous ses reliefs caractéristiques de la Provence (baou, cuesta) dessinent les horizons de cette vallée. L'attachement des populations à leurs paysages est fondé sur ce cadre exceptionnel qui leur est quotidien. Ils offrent à portée de ville des espaces de nature récréatifs et sportifs grandioses. La plupart sont gérés par des périmètres de protection (Parc National, Parc Naturel Régional, zones N (Naturelle) et EBC (Espaces Boisés Classés) des PLU).

LA REVALORISATION DE L'HUVEAUNE

Comme toute rivière méditerranéenne, l'Huveaune est capable de crues dévastatrices. Les inondations de 1978 ont été à l'origine de la création du Syndicat de l'Huveaune par les élus, conscients des menaces qui pesaient sur leur territoire. Depuis sa création, le syndicat, devenu Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en 2018, n'a eu de cesse de porter des actions. Sa structure évolue pour répondre à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) et œuvre notamment pour la requalification et la revalorisation du cours d'eau. Des aménagements sont prévus pour redonner à ce fleuve côtier son rôle d'armature paysagère et de continuités écologiques.

- ◆ Renaturation et restauration des berges couplée à la prévention des inondations.
- ◆ Création de zones d'expansion de crues.
- ◆ Valorisation du cours d'eau par la création de cheminements piétons et d'espaces de loisirs autour des cours d'eau (voie verte Huveaune notamment).

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017

LES ENJEUX en 2021

L'IDENTITÉ VILLAGEOISE

Un des corollaires du dynamisme économique est l'arrivée de nouvelles populations. Beaucoup, en faisant le choix de s'installer en dehors des grandes agglomérations, rêvent d'une maison individuelle. Les formes urbaines de l'unité paysagère ont encore l'attractivité du village. Mais les anciennes zones NB des Plans d'Occupation des Sols, ont été à l'origine d'un habitat diffus qui ont bouleversé les formes historiques.

- 🔥 Perte de l'identité villageoise, importante pour la qualité de vie qu'elle offre.
- 🔥 Mitage des versants et de la plaine.
- 🔥 Complexité du maillage viaire avec l'allongement du réseau au gré des opportunités.
- 🔥 Profusion de nouvelles formes urbaines fonctionnant en poches, les lotissements.
- 🔥 Augmentation des flux automobiles avec l'éloignement des services et équipements qui impose le tout voiture.
- 🔥 Banalisation des caractères architecturaux avec la répétition d'un modèle standardisé de maisons sur catalogue. Apparition de nouveaux caractères architecturaux étrangers aux caractères locaux : enduits blancs, toitures anthracites...

LA PERTE DE SURFACE AGRICOLE

Au-delà de ses aspects économiques, l'agriculture est déterminante dans la préservation de la qualité paysagère et celle de la biodiversité, voire de son enrichissement. Elle conserve ou rétablit des continuités écologiques.

- 🔥 Appauvrissement de la mosaïque agricole.
- 🔥 Transformation des motifs paysagers : diversité de cultures mais aussi d'ouvrages qui lui sont associés : canaux, murs, restanques...
- 🔥 Déséquilibre des fonctionnements naturels : chemins de l'eau, corridors écologiques.
- 🔥 Disparition des terroirs.



La diffusion de l'habitat sur les piémonts du Garlaban



Le charme des villages, Saint-Pierre-les-Aubagne



La préservation de l'habitat traditionnel grâce à la pérennité de l'agriculture



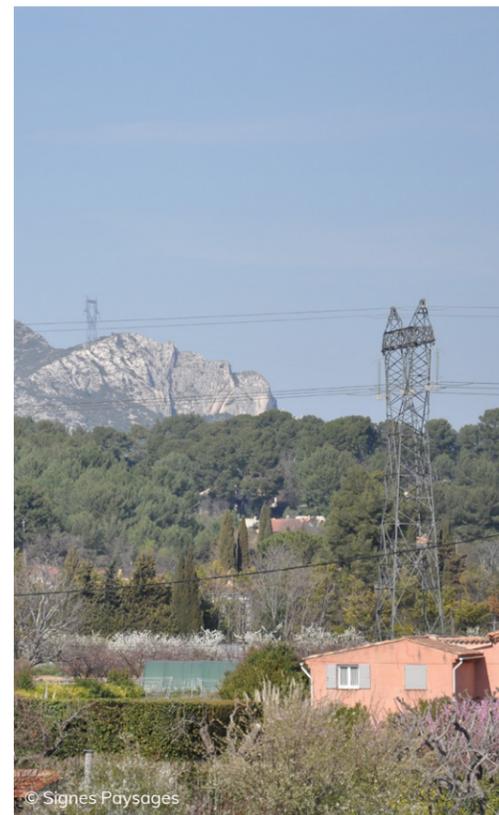
© Signes Paysages

L'extension de la ZA Napollon se poursuit



© Signes Paysages

Le développement des activités, une menace pour l'agriculture



© Signes Paysages

Les lignes HT et THT brouillent les panoramas

LES ENJEUX en 2021



LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Si elles portent le dynamisme économique du territoire, elles impliquent de nouvelles installations et sont gourmandes de foncier. Rompre avec les logiques marchandes et fonctionnelles est une priorité à donner pour les nouvelles implantations et une requalification des existants serait à engager. Le schéma du volume rudimentaire entouré de ses espaces de manutention, de stockage et de parking doit être revu, voire proscrit. Une exigence architecturale et paysagère devra guider les futurs aménagements.

- ◆ Artificialisation et imperméabilisation des sols.
- ◆ Augmentations des flux et des besoins en infrastructures.
- ◆ Dégradation des vues par l'absence de qualité architecturale de leurs équipements.
- ◆ Désorganisation des paysages urbains par l'hétérogénéité des formes, des couleurs et l'amoncellement d'enseignes.

LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

S'ils sont nécessaires au développement économique, ils marquent les paysages et fonctionnent comme autant de ruptures urbaines et paysagères. Le triangle autoroutier à Aubagne au point de rencontre de l'A50 et l'A52 en est un exemple. Il ceinture la ville d'Aubagne et isole son centre de ses périphéries. Certains projets ont des enjeux nationaux comme la LGV. Les impacts sur les paysages seront importants que ce soit par le tracé et les ouvrages connexes que l'attractivité donnée à ce territoire qui aura des conséquences sur son développement urbain et économique.

- ◆ Support du développement économique.
- ◆ Impacts des aménagements : terrassements, ouvrages de protection...

LES PISTES D'ACTIONS en 2021

Soutenir l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Encourager une agriculture diversifiée qui participe à la multiplicité des paysages.

Préserver / reconstituer les trames paysagères associées aux pratiques agricoles : haies, canaux...

Soutenir l'agriculture urbaine, péri-urbaine et de proximité pour leur rôle dans la qualité des lisières urbaines, la composition de coupures urbaines et pour la reconstitution des circuits courts.

Encourager la reconversion de friches en cultures.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres... dans leur forme, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation des petits éléments : puits, cabanons, murs en pierre...

Assurer la préservation et la valorisation des ripisylves de l'Huveaune et du Fauge :

Redonner à l'Huveaune son statut d'élément de structure paysagère et de corridor écologique en poursuivant les aménagements GEMAPI engagés par le SMBVH*.

Préserver le Fauge dans la traversée de la zone des Paluds (maintien du lit, entretien des berges...).

Préserver et maintenir les ouvrages de gestion des eaux de surface : canaux, fossés... et protéger la végétation associée.

Sensibiliser la population sur la préservation des milieux rivulaires et humides.

Valoriser les paysages des rivières : entretien des ripisylves, ménager des ouvertures vers le paysage rivulaire, aménager des points de vues...

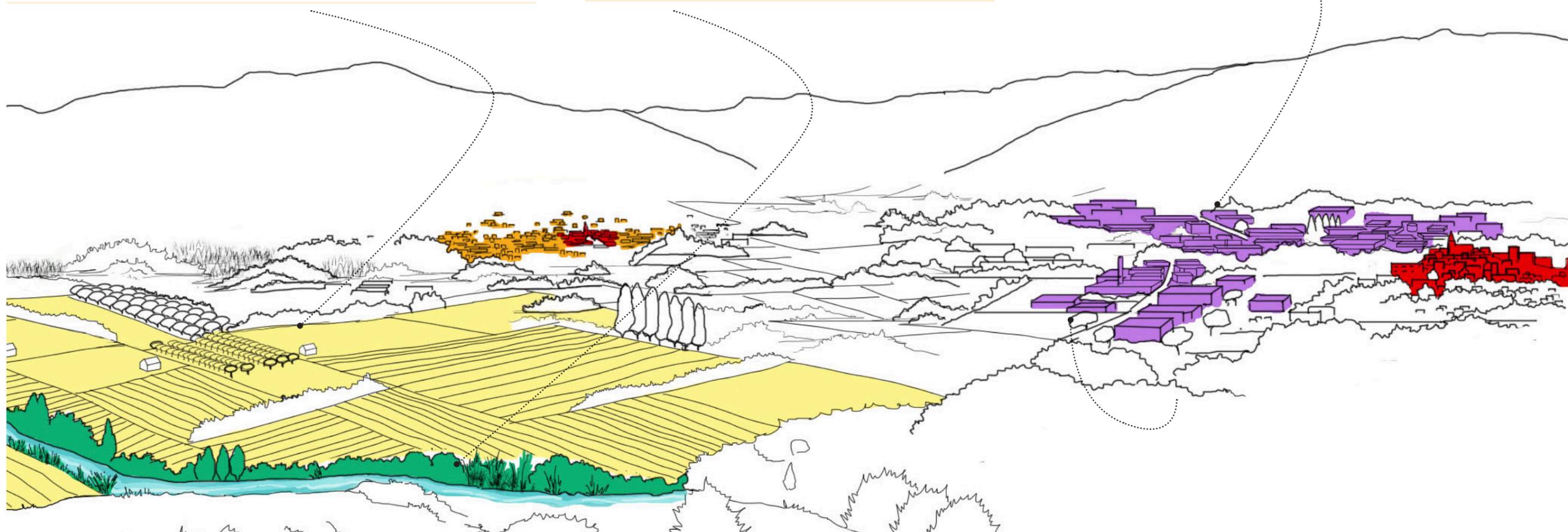
Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et réduire les logiques marchandes, commerciales et fonctionnelles :

Assurer un traitement qualitatif des abords (parking, aires de stockage et de manutention) et des interfaces.

Travailler les marges de recul tout en conciliant le besoin d'être vu.

Gérer la signalétique (enseignes et pré-enseignes, panneaux publicitaires)

Avoir une exigence architecturale pour les bâtiments afin d'éviter le prototype et concilier les chartes des enseignes.



Croquis : Signes Paysages

*Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune

Maîtriser le développement de l'habitat individuel :

Avoir une gestion économe des sols et encourager des formes urbaines compactes.

Limiter l'effet de "mitage" des boisements en pensant densité et forme.

Assurer l'inscription des nouvelles constructions dans la pente pour éviter des terrassements "cicatrices".

Promouvoir une qualité architecturale conforme à l'identité locale pour éviter la répétition d'un modèle standardisé.

S'appuyer sur des structures paysagères : ripisylves, alignements d'arbres, boisement...

Assurer la continuité avec la trame urbaine existante : sens des façades, trame viaire, alignement de façades...

Aménager les interfaces avec les milieux forestiers pour assurer leur préservation.

Assurer la préservation des caractères architecturaux :

Éviter des matériaux et des couleurs étrangers aux palettes locales.

Accompagner une réécriture contemporaine de l'architecture traditionnelle.

Maîtriser le développement de l'urbain le long des axes routiers :

Aménager des coupures d'urbanisation pour éviter les continuums urbains et la perte de lecture des limites urbaines.

Éviter la succession des zones d'activités et commerciales et aller dans le sens de leur mutualisation.

Contrôler l'affichage : enseignes, panneaux publicitaires...

LES PISTES d'actions en 2021



Maintenir la lisibilité de la silhouette villageoise :

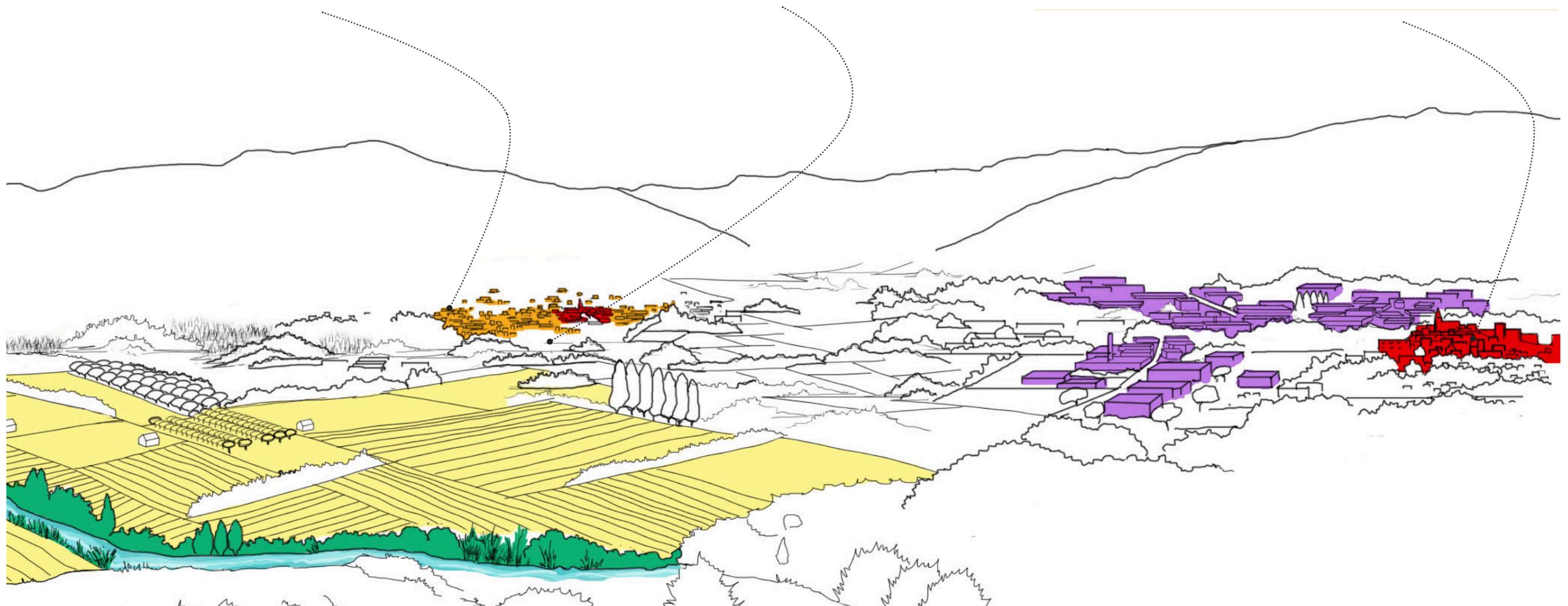
Organiser les nouvelles extensions en assurant la cohérence entre formes historiques et nouvelles.

Ne pas déconstruire la silhouette d'un village par des volumes bâtis en rupture avec la trame urbaine (orientation, gabarit...).

Organiser les transitions entre ville et "campagne" et graduer les densités depuis la périphérie vers le centre.

Assurer et restructurer la qualité des entrées de ville.

Restructurer, requalifier les petites zones d'activités, commerciales en discontinuité pour traiter les lisières urbaines.



Croquis : Signes Paysages